

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. — *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*. Rennes, Plihon, et Paris, Plon [1935], deux volumes in-8° de 417 et 482 pages, illustré.

Pendant tout le Moyen Age, les moines des abbayes bretonnes n'écrivirent pas de précieuses chroniques comme leurs confrères des provinces voisines de l'Anjou, de la Normandie, du Poitou; le culte de l'histoire et le désir de sauver les souvenirs du passé se manifestèrent assez tard; mais, depuis près de cinq siècles, la Bretagne a ce bonheur, que ne connaissent pas d'autres provinces, d'avoir d'excellents historiens. Toutefois, il n'y a pas d'histoire définitive. Il est nécessaire que, de temps à autre, de courageux travailleurs reprennent l'œuvre de leurs devanciers et qu'ils mettent l'histoire « au point », en utilisant des sciences nouvelles, telles que la philologie, ainsi que les découvertes et les précisions consignées dans les monographies écrites par des érudits spécialisés dans l'étude d'une période ou d'une institution.

Après les annales de Pierre Le Baud et d'Alain Bouchard, les Bretons studieux ont accueilli avec empressement l'histoire de Bertrand d'Argentré, puis les grands recueils des Bénédictins de Saint-Maur. Notre siècle a vu paraître *l'Histoire de Bretagne* de Le Moyne de La Borderie, heureusement continuée et terminée par Barthélemy Pocquet. En 1932, M. Auguste Dupouy a publié un très bon petit volume dans lequel il a osé franchir la date de 1789 pour raconter jusqu'à nos jours l'histoire de l'ancien duché et de l'ancienne province.

M. E. Durtelle de Saint-Sauveur continue la tradition. Il ne prétend pas remplacer les ouvrages que nous venons de citer; il n'en a pas fait un résumé, mais il a fait une œuvre personnelle et, sur de très nombreuses questions, il présente des vues nouvelles; il corrige ou amende certaines notions répandues en Bretagne par le prestige de La Borderie.

Erudit éminent, mais esprit passionné et un peu romantique, La Borderie connaissait admirablement l'histoire de sa province natale, mais il avait négligé d'apprendre l'histoire générale et l'histoire des provinces voisines. Les premiers volumes de la grande *Histoire de Bretagne* qui devait être le couronnement de sa vie et que la mort l'empêcha d'achever, témoignent de son amour passionné pour le pays natal et pour le peuple breton ; ils montrent aussi une sévérité obsédante à l'égard des adversaires des Bretons et la préoccupation tenace de découvrir des survivances de l'esprit, des lois, des mœurs qu'il attribuait aux Celtes.

M. Durtelle de Saint-Sauveur n'est pas attiré par les périodes pour lesquelles les documents sont si rares que l'imagination des écrivains peut s'exercer presque sans contrôle. Il ne donne que des notions élémentaires sur les temps préhistoriques et même sur l'époque gallo-romaine. L'émigration bretonne en Armorique, événement capital cependant, est mentionnée plutôt que racontée en quelques petites pages. Les vies des Saints bretons dans lesquelles on s'évertue à découvrir quelques notions sur l'établissement et les mœurs des émigrants sont exécutées en quelques lignes dédaigneuses ; seule la vie de Saint Samson est épargnée. Il y a un peu d'exagération dans cette sévérité. Quelques réserves que l'on doive faire sur la valeur des récits hagiographiques, on regrette que l'*Histoire de Bretagne* ne nomme pas tous ces « saints », dont les noms sont restés attachés à l'histoire des évêchés et des grands sanctuaires bretons : Briec, Tugdual, Paul, Aurélien, Corentin, Méen, Maudet, Guénolé, Ronan, Gildas.

Par contre, on ne saurait trop louer l'exactitude du récit des longues guerres du Moyen Age. Dans ce récit, l'auteur a su éviter la monotonie autant qu'il était possible. Ce n'est pas sa faute si dans la série des ducs de Bretagne on ne trouve pas de personnalité pittoresque ou particulièrement attachante. Les ducs — et ce fut un grand bonheur pour leurs sujets — les ducs bretons n'eurent pas des goûts aventureux ; ils prirent une part médiocre aux croisades ; ils profitèrent avec une prudente habileté de la situation avantageuse que leur procurait la rivalité de la France et de l'Angleterre ; ils n'eurent pas l'ambition des ducs de Bourgogne ni le goût spendideux des arts comme le duc de Berry ou le roi René.

Mais ils gouvernèrent et administrèrent leur duché avec plus de sagesse que leurs brillants cousins.

L'histoire de la réunion du duché au royaume est racontée avec exactitude. Les chapitres excellents consacrés aux guerres de la Ligue par Barthélemy Pocquet ont fourni un guide excellent et sûr. L'histoire de la révolte du papier timbré ne tient pas dans l'ouvrage la place démesurée qu'elle occupe dans l'historiographie bretonne contemporaine. Cette révolte d'une petite partie de la population la plus pauvre et la plus ignorante de quelques villes et de quelques cantons ruraux ne fut qu'un incident infiniment moins grave que les révoltes des Nuds-Pieds en Normandie, des Sabotiers en Sologne, des Croquants en Guyenne, des Camisards dans les Cévennes. La Bretagne, qui était restée à l'écart de la Fronde, fut au xvii^e siècle une des provinces les plus dociles et fidèles.

Pendant la seconde moitié du xviii^e siècle, la Bretagne ne fut plus facile à gouverner. « L'affaire de Bretagne » fut grave : les passions qu'elle souleva ont fait encore vibrer d'irritation ou d'attendrissement au siècle suivant les écrivains qui ont voulu expliquer les raisons du conflit D'Aiguillon-La Chalotais. Mais il semble que les agissements des politiciens ne sauraient plus exciter l'enthousiasme. L'histoire de cette grande querelle est présentée avec toute l'objectivité désirable.

Mais, si l'on doit louer le récit toujours exact et impartial des événements (qui aurait mérité d'être complété par des illustrations moins médiocres), on doit surtout signaler les chapitres consacrés aux institutions et aux coutumes juridiques depuis les origines jusqu'à la Révolution. Bien des pages sont absolument neuves, car M. de Saint-Sauveur connaît ces questions beaucoup mieux que ses devanciers, et il connaît l'histoire du droit français aussi bien que l'histoire du droit breton ; il n'a garde de se laisser leurrer par l'espoir de découvrir des survivances du droit celtique ; il excelle à exposer l'organisation féodale, administrative, militaire, judiciaire, religieuse. A partir du xiii^e siècle surtout, elle fut assez semblable à celle du royaume dont les ducs capétiens adaptèrent les institutions aux besoins particuliers de leur petit état. Après la réunion, les analogies devinrent naturellement plus nombreuses. Des organismes français furent établis dans la province, notamment le Par-

lement qui, par son organisation et par les ambitieuses prétentions de ses membres, ressemblait beaucoup plus au Parlement de Paris qu'au Parlement ou au Conseil des Ducs. Il n'existe pas d'histoire du célèbre Parlement de Rennes; on n'a étudié que son rôle politique au XVIII^e siècle. Nous ne sommes guère plus riches en bonnes monographies paroissiales. On nous permettra de signaler un point : le rôle du Parlement dans l'administration des paroisses, sur lequel l'auteur nous paraît avoir été insuffisamment renseigné. Est-il bien exact que « l'administration fabricienne était soumise comme l'administration entière du général de paroisse, à un contrôle étroit de la part du Parlement ». En vertu d'un usage ancien, la Cour de Rennes prétendait surveiller l'administration des paroisses rurales, mais le contrôle n'était ni étroit ni permanent; il ne se manifestait que de façon accidentelle. Le Parlement, qui n'était pas organisé pour administrer ni pour légiférer, n'intervenait que lorsqu'il était saisi d'une dénonciation émanant du procureur du Roi établi auprès d'une sénéchaussée ou d'un recteur en difficultés avec ses paroissiens. Ce dernier cas était le plus fréquent. Il ne jugeait que des espèces particulières. Parfois, il est vrai, des arrêts qualifiés arrêts de règlement, étaient déclarés applicables à toutes les paroisses bretonnes, mais, ordinairement, sous réserve de « l'usage contraire »; or, les usages n'étaient pas les mêmes dans tous les cantons de Bretagne. Au XVIII^e siècle, des juristes publièrent un certain nombre de décisions particulièrement importantes. Le recueil des *Arrêts du Parlement concernant les paroisses* eut de nombreuses éditions; tous les recteurs et les gens de loi le possédaient; on aurait pu y trouver les éléments d'une réglementation générale de l'administration civile des paroisses; mais, à la même époque, le développement des pouvoirs de l'intendant enlevait au Parlement le contrôle de l'administration fiscale. A un autre point de vue, on doit mettre les travailleurs en garde sur la valeur historique des arrêts. Les imputations de la plainte ou de la dénonciation étaient reproduites dans la remontrance du procureur général et passaient dans l'arrêt sans que les paroissiens eussent été cités, et sans qu'ils connussent même les médisances ou les calomnies articulées contre eux. Les habitants de Saint-Briac par exemple ignorèrent que leur recteur, Julien Lécuyer, les accusait de mener une vie scandaleuse et de célébrer dans

la nuit du 1^{er} mai une sorte de fête des fous appelée Mazin Mazaille. Cette histoire, qui put amuser les conseillers autant qu'elle les indignait, fut consignée dans l'arrêt du 12 juillet 1670 reproduit dans toutes les éditions des *Arrêts concernant les paroisses*, ainsi que l'arrêt suivant, si sévère pour les paroissiens de Guimiliau. Le 28 mai 1685, il admit les dires du recteur Hamon : « les fabriques faisaient un mauvais emploi des deniers qui appartenaient à la fabrique..., même en consommaient une partie en des vins et débauches qu'ils faisaient ensemble... ». La commune de Guimiliau n'a pas conservé ses archives anciennes, mais l'église subsiste. Il est en France peu d'églises rurales qui possèdent une aussi grande quantité d'œuvres d'art; les dates inscrites sur le porche, la façade et le chevet de l'édifice, sur l'arc de triomphe, l'ossuaire, la chaire, les bannières, le baptistère, le buffet d'orgues, la sacristie s'échelonnent entre 1607 et 1685; elles attestent la persévérante générosité des habitants, qui ne consommaient point les deniers de la fabrique en débauches, mais bien à embellir le sanctuaire paroissial; ces inscriptions, qui portent les noms des marguilliers et du recteur Guillerm, attestent aussi le bon accord qui régnait entre les ouailles et le pasteur. Si, à peine nommé, son successeur, Jean Hamon, s'empressa de dénoncer ses paroissiens, ce fut vraisemblablement parce qu'il se froissa trop vite de ne pas trouver chez eux la même sympathie ou la même confiance qu'ils avaient l'habitude de témoigner au vieux Guillerm.

On ne saurait écrire l'histoire exacte du Parlement, en cette matière comme en toutes autres, sans consulter ses archives. En réalité, le contrôle de l'entretien de l'église et de la reddition des comptes était exercé par les Evêques; au xvii^e siècle, l'intendant et les commissaires des États, renseignés — le premier par les subdélégués, les seconds par les bureaux diocésains et les correspondants, — surveillaient la répartition et la perception des impôts, la reconstruction des églises et des presbytères et l'exécution des travaux publics.

*
**

Il est difficile d'écrire l'histoire de la Révolution et de continuer jusqu'à nos jours l'histoire des cinq départements

bretons. L'auteur a écrit l'histoire de la France en Bretagne : peut-être regrettera-t-on qu'il n'ait pas insisté sur les transformations du pays dans l'ordre économique et social, sur les changements dans les mœurs et les coutumes des citadins et des ruraux, le développement de la population dans un grand nombre de communes du littoral, la création de villes nouvelles provoquée par la mode des villégiatures estivales et le développement des industries maritimes, la décadence de la grande pêche et du petit cabotage, l'émigration des paysans vers les grandes villes, la construction des chemins vicinaux et des lignes de chemins de fer, qui a eu des conséquences plus profondes et plus durables que tel ou tel changement de régime. Mais, dans ces derniers chapitres comme dans toute son œuvre, M. de Saint-Sauveur a fait preuve des meilleures qualités de l'historien — on doit le dire une fois de plus — l'impartialité et le souci constant de la justice et de la vérité.

Son livre doit être désormais compté au nombre de ceux qu'il est indispensable de lire et de consulter souvent pour bien connaître, dans son ensemble et dans ses détails, l'histoire de la Bretagne.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

Père R. PIACENTINI. — *Les chanoinesses régulières, hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'ordre de Saint Augustin.* — Courtrai, édit. Vernant, 1935, in-8° de 398 et 12 pages, 28 gravures hors-texte.

L'histoire des abbayes et congrégations du Morbihan a été écrite au siècle dernier par l'abbé Le Mené, en utilisant les fonds religieux des Archives départementales. Mais cet érudit a presque toujours négligé d'étudier la vie spirituelle des communautés, étude dont la documentation eut été difficile à réunir.

Le grand mérite du P. Piacentini est de s'être consacré plus particulièrement aux questions d'ordre spirituel dans le livre qu'il consacre à l'établissement en Bretagne des religieuses Augustines, qui sont à la fois des contemplatives et des hospitalières.